

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 11 septembre 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°23-09-01

Objet de la délibération :

MISE EN PLACE D'UNE
CONDUITE D'INTERCONNEXION
ET DE SECOURS ENTRE L'USINE
DE POTABILISATION DE FEURS
ET CELLE DU SIVAP-
LANCEMENT D'UNE ETUDE DE
FAISABILITE

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean
JAY Christophe
LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

OULION Emmanuel

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Commune de Feurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230912-BS23-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Affichage : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'INTERCONNEXION ET DE SECOURS ENTRE L'USINE DE POTABILISATION DE FEURS ET CELLE DU SIVAP- LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Président rappelle la rencontre avec les élus de la commune de Feurs concernant la mise en place d'une conduite d'interconnexion et de secours entre l'usine de potabilisation de Feurs et celle du SIVAP.

Il explique qu'une étude de faisabilité devra être lancée pour ces éventuels travaux.

Les élus sont sollicités sur ce dossier.

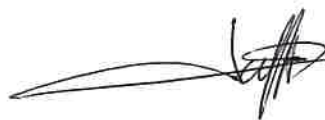
Oùï et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✱ Décident de lancer l'étude de faisabilité pour la pose d'une conduite d'interconnexion et de secours entre l'usine de potabilisation de Feurs et celle du SIVAP,
- ✱ Autorisent Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 11 septembre 2023

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Emmanuel OULION

